








# Financement axé sur la personne dans la formation professionnelle supérieure: Recensement des cours préparatoires

Dans le cadre du message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020, un nouveau système de financement des cours préparatoires aux examens fédéraux sera introduit. Les personnes qui se présentent à un examen fédéral verront leur charge financière allégée grâce à une subvention directe de la Confédération. Dans l'attente de la décision que le Parlement prendra au cours de la session d'hiver 2016, les cours préparatoires donnant droit à une subvention sont déjà en train d'être recensés. Les personnes qui suivent un tel cours et qui se présentent à l'examen pourront, dès 2018, déposer leur demande en vue d'obtenir la subvention qui leur est due.

La liste des cours préparatoires aux examens fédéraux (liste des cours préparatoires) est l'élément central de la mise en œuvre du projet de financement axé sur la personne. Lors d'une phase préliminaire, les prestataires de cours préparatoires ont été recensés sur la base de la banque de données d'orientation.ch et des informations fournies par les organes responsables des examens fédéraux. Depuis le 16 novembre, les quelque 850 prestataires sont contactés par le bureau B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung, sur mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les prestataires de cours qui n'auront pas été contactés d'ici au 28 novembre ont la possibilité d'annoncer leurs cours directement à B,S,S.

## Procédure prévue pour les demandes de subventionnement des cours préparatoires aux examens fédéraux

Demande de subvention – Rôle des acteurs	
Acteurs	Tâches
 Futurs candidats aux examens fédéraux	– S'informer des offres de cours donnant droit à une subvention au moyen de la liste des cours – S'annoncer à l'examen fédéral
 Prestataires figurant sur la liste des cours préparatoires	– Délivrer la confirmation de paiement pour l'inscription au cours
 Employeurs, associations professionnelles, autres tiers	– Soutenir les candidats au moyen d'un préfinancement
 Organes responsables des examens fédéraux	– Établir la feuille de notes après l'examen
 Personnes ayant passé un examen fédéral	– Déposer la demande de subvention
 Agence exécutive	– Vérifier la demande – Verser la contribution
 SEFRI	– Assurer le controlling de l'agence exécutive – Procéder au monitoring des développements du système

L'inscription d'une offre de cours sur la liste est assortie à deux conditions:

- le siège du prestataire et le lieu du cours sont en Suisse (dans des cas justifiés, le cours peut avoir lieu en dehors du territoire suisse, notamment si aucune offre de cours correspondante n'existe dans notre pays);
- le cours prépare à un ou plusieurs examens fédéraux.

### Demandes de subvention

Une liste provisoire des cours préparatoires donnant droit à une subvention sera publiée début 2017 sur le site internet du SEFRI. Pendant l'année 2017, les prestataires peuvent continuer à annoncer à B,S,S. les cours préparatoires qui ne sont pas encore recensés. Fin 2017, les prestataires de cours seront encore une fois contactés afin qu'ils confirment leurs données ou qu'ils actualisent celles-ci pour l'année 2018. Ces données sur les cours préparatoires seront ensuite intégrées dans le portail d'information électronique prévu à cet effet. A partir de 2018, les prestataires pourront administrer leurs données sur ce portail. Les personnes qui suivent les cours figurant sur la liste en question pourront

A partir de 2018, les personnes qui se sont présentées à un examen professionnel fédéral ou professionnel fédéral supérieur après avoir suivi un cours préparatoire peuvent demander une subvention. La procédure administrative requise à cet effet est actuellement mise en place sous la conduite du SEFRI et inscrite dans l'ordonnance sur la formation professionnelle. Source: SEFRI

vraisemblablement demander une subvention fédérale à partir de janvier 2018. Les subventions seront allouées, indépendamment du résultat de l'examen, pour les cours qui auront démarré après le 1er janvier 2017. La notion de «cours préparatoires» inclut les offres modulaires.

### Etat des lieux du processus législatif

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux approuvé l'orientation générale du nouveau modèle de financement, soit le financement fédéral des cours axé sur la personne. Les deux Chambres sont en train d'éliminer leurs divergences relatives aux modalités de paiement des subventions. Le Parlement devrait prendre sa décision au cours de la session d'hiver 2016.

Dans le prolongement de la révision partielle de la loi sur la formation professionnelle, l'ordonnance d'exécution est également en cours de révision. La mise en œuvre du financement sera réglementée

dans l'ordonnance, notamment en ce qui concerne le taux de subventionnement effectif des frais des cours pris en considération (50% au maximum) et la procédure de demande et de paiement des subventions. La procédure de consultation relative à la révision de l'ordonnance sur la formation professionnelle devrait avoir lieu début 2017, avant que le Conseil fédéral ne rende sa décision en été 2017.

### Contact

Rémy Hübschi, SEFRI  
Chef de la division Formation professionnelle supérieure  
☎ +41 58 462 21 27  
✉ remy.huebschi@sbfi.admin.ch

### Informations complémentaires

Financement de la formation professionnelle supérieure et informations concernant l'inscription sur la liste des cours préparatoires:  
🌐 <https://www.sbfi.admin.ch/hbb-finanzierung-vw-f>